



Commune de Vérossaz

Extrait de décision légal

Séance extraordinaire du 18 avril 2024 - 2024.007

0.1 - VALIDATION PÉTITION POUR CHANGEMENT DU SYSTÈME ÉLECTORAL

Description

La pétition avec 211 signatures a été déposée au bureau communal le 15 avril 2024 (le 1/5e des votants correspond à 126 signatures). Cette liste a été contrôlée par le secrétariat et les 211 signatures sont valables.

D'après l'échange téléphonique qu'a eu l'Administration communale avec le juriste du Services des affaires intérieures et communales, les listes peuvent être validées comme telles et la procédure peut être poursuivie.

Décision

Après examen de la pétition, le Conseil communal juge que les conditions exigées par la Loi ont été remplies et que celle-ci est dès lors recevable. Cet objet fera l'objet d'une votation populaire le 9 juin 2024. Conformément à l'art. 208 al. 3 LcDP, la présente décision sera communiquée aux mandataires ainsi qu'à la population par affichage au pilier public.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La Présidente

Favre Muriel (Mf)

Vérossaz, le 19 avril 2024



La Secrétaire

Pirolet Damaris